

Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

N° dossier SPANC de l'Adour : CV/300/18/016 RL

Visite effectuée le 19/04/18

Nombre de page du présent rapport : 2

Propriétaire :

Nom (ou raison sociale) : Mme LAURENT Colette
Adresse actuelle : 92 rue Brémontier – 33700 MERIGNAC
Téléphone : 06.23.29.30.09

Terrain :

Adresse : Village – 65200 MARSAS
Parcelle habitation : A 300
Superficie du terrain : 2689 m²
Superficie disponible : 100 m²
Traitement adapté au sol : inconnu
Exutoire sur parcelle : Aucun

Habitation :

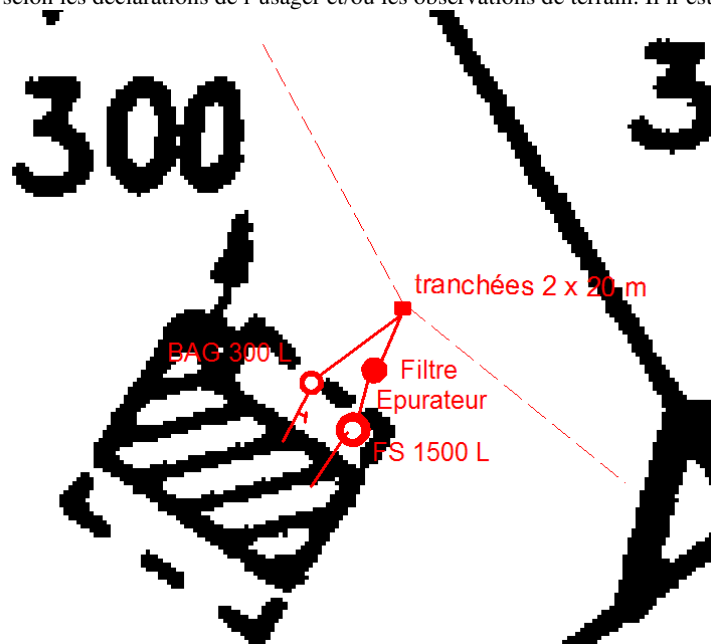
Type de bâtiment : Résidence secondaire
Nombre de pièces principales : 4
Nombre d'occupants : 2 - 3
Parcelle assainissement : A 300

Installation d'assainissement existante :

Date de mise en place : 1982 (DDAS)
Type d'installation : Fosse septique de 1500 L, bac à graisse de 300 L, filtre épurateur à cheminement lent et tranchées d'épandage de 2 x 20 m
Regards : 1 té de visite de la collecte, 1 regard pour la fosse septique et 1 regard pour le bac à graisse

Plan de l'installation :

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non concerné	1 ^{er} contrôle du SPANC
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Non concerné	1 ^{er} contrôle du SPANC
Evaluation des risques sanitaires et environnementaux		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Non	/
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	/
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non évaluable	Filtre épurateur et épandage inaccessibles
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	/
Installation incomplète	Non	/
Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non	/
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non évaluable	Filtre épurateur et épandage inaccessibles
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Oui	/
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
évaluation du fonctionnement de l'installation		
Écoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Non évaluable	Filtre épurateur et épandage inaccessibles
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure		
Entretien conforme	Non	Bac à graisse à nettoyer et fosse à vidanger
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Non évaluable	Pas de justificatif de vidange
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Non	Filtre épurateur et épandage inaccessibles
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Non évaluable	Filtre épurateur et épandage inaccessibles

Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante
- Installation présentant des dangers pour la santé des personnes
- Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

Conformité de l'installation : L'installation d'assainissement est classée **conforme** au sens de l'arrêté du 27 Avril 2012 car elle est complète. Notons cependant qu'elle présente un défaut d'entretien et d'accessibilité.

<input type="checkbox"/> Travaux obligatoires à une mise en conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Liste de recommandations
---	---

1. Nettoyer le bac à graisse et vidanger la fosse.
2. Rendre accessible la totalité de l'installation afin de s'assurer de son bon fonctionnement et de pouvoir effectuer un entretien régulier

- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** Recommandations non soumises à un délai de réalisation.
- **Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **20 avril 2018**.
Le Président du SPANC,
Gérard MENVIELLE.